

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Fonction
publique

Sous matière : Personnel
titulaire et stagiaire

**OBJET :
MISE A JOUR DES
MISES A
DISPOSITION DE
PERSONNEL
MUNICIPAL
AUPRES
D'ASSOCIATIONS**

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. SOL Philippe donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme CHABERT Sabine,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOu Stéphane,
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. THOMAS Guy,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : M. GRIMAUD Bernard,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 04.12.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 04.12.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **18 DEC. 2018**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour des mises à disposition de personnel :

L'autorisation de mise à disposition concernant l'association FJEP Unesco Culture, section Handball, est arrivée à échéance fin juin 2017 et est reconduite pour l'année scolaire 2017/2018.

Elle correspond à 4.25 heures par mercredi durant la période scolaire.

Concernant le Comité d'organisation de la fête du Cassoulet, la mise à disposition correspond à 400 heures réparties en fonction du calendrier de préparation et suivi de l'événement.

Monsieur le Maire précise l'organisation ainsi réactualisée :

En référence à la délibération N°2016-326 du 23 novembre 2016, il convient de mettre à jour les éléments suivants :

Nom Grade	Organismes d'accueil	Durée prévue	Nb heures annuelles	% de la mise à disposition sur le temps de travail
Agnès PEVERE	Section FJEP handball	De septembre 2017 à juin 2018	148.75	9.5 %
Claire BINKOWSKI	Comité d'Organisation de la fête du Cassoulet	Sur l'ensemble de l'année 2018	400	25%

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE pour l'année 2018, la mise à jour des mises à disposition arrivées à échéance comme définie ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 décembre 2018.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : 17 DEC. 2018 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 14 DEC. 2018 Par publication le : 18 DEC. 2018 Par délégation, Le Directeur Général des Services  Hervé ANTOINE	
---	---